



Mai 2010

EDITO

Tout le monde connaît le vieil adage <<qui veut noyer son chien l'accuse de la rage>> Notre système de retraite n'est plus viable nous devons le réformer !!! Merci le C.O.R.

(Conseil d'Orientation des Retraites.)

Le gouvernement propose une rencontre avec les organisations syndicales, on ne peut l'appeler autrement, il fut un temps on l'appelait concertations, discussions et négociations.

Aujourd'hui, on nous dit que la loi doit être prête pour la fin juin :

bizarre, vous ne trouvez pas ?

Ce sera bien une loi anti sociale qui passera en juillet ou en août !!!

Deux points pour l'ensemble des travailleurs :

-1 Augmenter la durée de cotisation, passer de 40 ans à 43 ans avec des décotes plus importantes si nous n'avons pas les années voulues.

-2 L'âge de la retraite passerait de 60 ans à 62 ans, Mme Parisot a proposé 63 ans ½.

Deux points pour les fonctionnaires (F.P.E./F.P.H./F.P.T.) :

-1 Aujourd'hui notre cotisation retraite est de 7.85% et 11.50% dans le privé.

L'idée avancée par Mr Woerth est d'augmenter sur 3 ans notre cotisation pour arriver à la même retenue que dans le privé, nous perdrons alors 1% sur nos salaires pendant 3 ans, soit au moins 3% au 1^{er} janvier 2014.

-2 La remise en cause du calcul de notre pension ne serait plus :

Sur les 6 derniers mois, mais sur les 3 ou 5 dernières années, voire sur les 25 meilleures années et pire sur l'ensemble de notre carrière ; ce calcul savant aura pour résultat une perte importante pour les futurs retraités. Le choix politique pris par le gouvernement sera déterminant pour l'avenir des retraites et des futurs retraités.

Si vous ne voulez pas, que nous, futurs retraités allions grossir les rangs de la paupérisation,

Seuls la mobilisation et le rapport de force pourront faire reculer ces décisions.

André FALBA

4, avenue du château d'eau - 31300 - TOULOUSE

☎ : 05.61.42.77.18 - 05.62.48.34.76 - postes mairie : 2441 - 3409 - 📠 05.61.59.53.11

<http://www.fo-municipauxtoulouse.fr> - fo.municipaux@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU C.T.P. DU 3 MAI 2010

1 - Présentation de la nouvelle organisation de la Police Municipale

A l'intérieur de ce dossier, il y a eu discussion sur deux dossiers différents à savoir :

- . Le dossier de la Police Municipale
- . Le dossier ASVP.

Police Municipale :

La quasi-totalité des agents de la Police Municipale, après consultation, ont été favorables à ce dossier.

En effet, dans ce dossier, le planning satisfait les agents du fait que les nuits vont se terminer à 1h du matin au lieu de 3h30 ; les dimanches travaillés seront payés en heures supplémentaires et sur la base du volontariat.

Les agents affectés à la police de proximité n'exerceront leur activité que dans ce domaine.
Force Ouvrière a voté favorablement ce dossier.

A.S.V.P. :

Concernant le dossier des ASVP, le point d'achoppement est la modification des horaires qui passent de 18h30 à 20h.

Cela va inévitablement entraîner pour nos agents municipaux des problèmes de garde pour leurs enfants et perturber leur vie familiale sans aucune compensation financière.

Après discussion au sein du CTP, M. le Maire s'engage à mettre en place un accompagnement pour les agents qui souhaiteraient quitter ce service.

M. le Maire envisage une réflexion sur la suppression des ASVP dont les postes seront remplacés par des policiers municipaux.

Force Ouvrière s'est abstenu sur ce dossier.

2 - Dossier Service des Sports

Suite à l'audit, un nouvel organigramme a été présenté dans ce CTP.

Force Ouvrière a fait le constat suivant : une avancée importante dans l'organigramme dont tableau ci-après :

	Année 2009	Année 2010
Catégorie A	9 agents	19 agents
Catégorie B	104 agents	118 agents

D'où 24 postes directement créés en avancement sur l'année 2010.

En ce qui concerne Force Ouvrière, nous ne devons pas confondre CTP et CAP. Lors du CTP, nous ne pouvons que nous satisfaire de la création de 10 postes en A et 14 en B. Force Ouvrière s'est toujours positionnée favorablement chaque fois que l'Administration crée des postes d'avancement.

Force Ouvrière ne comprend pas le rôle et la position du chef de service des activités sportives, nommé par le rapport de la Direction des Analyses et Etudes de Gestion (DAEG) équipe de direction.

Pourquoi une sous direction dans une direction ?

Force Ouvrière ne se contente pas de discuter l'ordre du jour du CTP ; nous avons proposé un nouvel organigramme.

A cet effet, M. le Maire a demandé de se rapprocher de la Direction des Sports pour une nouvelle étude.

Force Ouvrière a voté favorablement sur ce dossier.

3 - L'organisation du temps de travail

Deux cas de figures :

- 35h,
- 35h plus 2h donnant droit à 12 jours d'ATT.

Sur les 35 h plus 2h :

- . Les heures variables seront de 7h30 à 9h
- . De 11h30 à 14h avec une plage obligatoire d'arrêt de 45 minutes minimum
- . De 16h30 à 18h30.

M. le Maire invente les heures «variables fixes».

Pour information, cette mise en place s'établira avec des plannings et ces derniers devront :

- garantir le bon accomplissement des missions de service public,
- respecter les heures d'ouverture et de fermeture du service,
- veiller au respect du temps journalier et hebdomadaire,
- permettre une adaptabilité des horaires individuels en terme de prise et de fin de service,
- organiser la pause méridienne.

Les plannings prévisionnels devront être fournis aux agents dans un délai minimum de 11 jours ouvrés.

Des modifications peuvent néanmoins intervenir en fonction des nécessités de service et des souhaits de permutations des agents.

Un autre point de mécontentement s'est porté sur les 12 jours d'ATT :

- 6 jours seront laissés au choix de l'agent,
- 6 autres jours seront programmés et insérés dans les plannings par les chefs de service.

C'est la porte ouverte au choix décisionnaire du chef de service avec toutes les dérives possibles.

Nous sommes intervenus pour que les agents aient le choix de poser les 12 jours ATT au même titre que les congés annuels.

Aujourd'hui, le statut permet à l'Administration de refuser les congés pour raison de service. Nous pensons que c'est amplement suffisant.

Pour les agents concernés, les temps d'habillage et de déshabillage s'effectueront sur le temps de travail dans la limite d'un quart d'heure par vacation + le temps de douche à hauteur de 5 minutes.

Nous nous laverons plus vite que nous nous habillerons...

Le travail du samedi :

Une prime exceptionnelle de 43 € leur sera attribuée à partir du dixième samedi. Force Ouvrière avait demandé que cette prime soit attribuée à partir du sixième samedi. Nous n'avons reçu, à ce jour, aucune réponse de l'Administration.

Le travail régulier du dimanche :

Un forfait de 50 € sera versé au personnel. Si nous pouvons accepter cela pour les agents qui sont à l'échelle 3 et 4 en catégorie C, nous constatons que pour les agents qui sont aux échelles supérieures ou en catégorie A et B, ces derniers seront perdants.

Les heures supplémentaires :

Les agents auront le choix entre récupérer ou être rémunérés mais ils devront établir leur choix annuellement. Force Ouvrière a demandé que le choix de l'agent soit fait sur un trimestre et non sur l'année entière, car nous restons malgré tout soumis aux aléas de la vie.

Les astreintes :

Un dossier définissant les astreintes et les permanences sera proposé à un prochain CTP. Nous devons rester vigilants pour que les agents n'aient aucune perte sur leurs salaires. Il nous a été dit que les services dits atypiques seront discutés lors d'un prochain groupe de travail.

Pour toutes ces raisons, Force Ouvrière a voté contre ce dossier.

4 - Dossier Direction de la Communication

Ce dossier a été proposé au CTP. Force Ouvrière demande que ce dossier soit reporté au prochain CTP du fait qu'il ne nous a pas été transmis dans les délais. Mr le Maire en accepte le report pour le CTP du 11 juin 2010.

5 - Dossier D.S.I. (Direction des Systèmes d'Information)

Présentation de la nouvelle organisation qui repose sur 6 services principaux dont un service transversal, le service administration.
Force Ouvrière a voté favorablement sur ce dossier.

Force Ouvrière se doit d'être vigilant et à l'écoute de tous les agents :

Pour les agents pénalisés avec la réforme de l'A.T.T., nous devons tous ensemble se mobiliser et décider de la suite à donner en n'excluant aucun mode d'action.